

Guéret, le 16 mai 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Une première conférence pour l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance**

En décembre 2020, l'Assemblée Plénière du Conseil départemental adoptait son Schéma départemental de protection de l'enfance pour la période 2021-2026, un schéma co-construit avec les partenaires concernés par la thématique.

Parmi les mesures votées, celle de la création et l'installation, dès le 8 juillet 2021, d'un Observatoire départemental de la Protection de l'enfance (OdPe).

C'est dans cette continuité que s'est tenue, le 4 mai dernier, la première conférence annuelle de l'OdPe, à la Maison de l'Economie, à Guéret, réunissant plus de 200 acteurs et intervenants de la protection de l'enfance, en présentiel et en distanciel (via une retransmission des travaux sur la chaîne YouTube du Département) sur le thème : « Comment créer une culture commune à l'ensemble des professionnels sur la thématique des besoins fondamentaux des enfants ». Tout au long de la conférence, les interventions se sont succédé autour de la Convention internationale des droits de l'enfant, de l'exploitation sexuelle et la prostitution des mineurs, des besoins fondamentaux des enfants ou encore de la mise en place du processus de « Recherche Formation Action » en Corrèze.

La dynamique de l'OdPe s'est traduite, tout au long de l'année 2021, par une série de rencontres des membres du « Comité technique étude » et par la création de 4 groupes de travail dédiés sur les thématiques :

- « Création d'un comité d'usagers »
- « Conférence annuelle »
- « Formation continue »
- « Statistiques »

Les conclusions de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport annuel ([disponible en lien ici](#)) validé par les élus départementaux, en session plénière, en décembre 2021.

Ce document présente les mesures et actions de protection de l'enfance qui serviront de référence dans les années à venir. Les éléments qui l'agrémentent sont le fruit d'une collecte de données conduite en interne et auprès des partenaires, via des questionnaires en ligne. Cette collecte a été réalisée par le groupe de travail « statistiques » qui en a fait l'analyse, créé les futurs outils de collecte de l'information et établi des hypothèses de travail pour les prochaines années.

Parmi ces hypothèses, « y a-t-il un lien entre manque de soins et d'établissements spécialisés et l'augmentation des dossiers de violences ? » « Existe-t-il un parallèle entre violence intrafamiliale et protection de l'enfance ? » « Comment expliquer la part importante de mesures de protection de l'enfance par rapport à la population creusoise ? »... ; autant de sujets sur lesquels les membres de l'OdPe devront se pencher dans les mois à venir.

Autre mesure du schéma départemental qui sera à décliner dans les prochaines semaines, celle de la création d'un « comité d'usagers ». Composé de 16 jeunes de 9 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ce comité aura pour mission de recueillir la parole des jeunes concernés par les mesures de l'ASE ; en particulier pour les amener à prendre conscience de leur rôle d'acteur de leur situation, de la prise en compte de leurs droits et devoirs et ainsi, améliorer la prise en charge et le vécu des enfants en protection de l'enfance. 5 réunions annuelles sont programmées dont la première se tiendra en fin d'année 2022. Elles seront animées par 2 intervenants extérieurs à la protection de l'enfance afin d'offrir une plus grande liberté de paroles à ces jeunes.

#### **Chiffres clés 2020 – Creuse :**

- 444 enfants confiés à l'ASE
- 519 enfants bénéficiant d'une Action Educative en Milieu Ouvert
- 324 enfants bénéficiant d'une Action Educative à Domicile
- 75 contrats Jeunes Majeurs
- 433 situations (soit 669 enfants) signalées à la Cellule Information Préoccupante